

DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de mise en concurrence / Contrat cadre)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Achat de services visant à favoriser une meilleure connaissance et coordination des actions relatives à l'accès à l'information juridique en vue d'une orientation efficace des populations tunisiennes.

Dans le cadre du programme conjoint « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et mis en œuvre par ce dernier, le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre, et ce jusqu'au date 31 décembre 2021, et ce jusqu'au date 31 décembre 2021, un projet d'appui à l'information juridique des populations en Tunisie.

Dans ce contexte, il recherche un prestataire pour la fourniture de services visant une coordination efficace entre les structures et acteurs tunisiens qui contribuent à fournir aux populations tunisiennes l'information juridique et l'accès au droit, en améliorant la visibilité de leurs actions. L'objectif poursuivi de ce projet sera d'optimiser l'orientation des populations tunisiennes vers les structures d'information juridique les plus adaptées. Pour ce faire, le prestataire devra :

- Recenser les activités et coordonnées des différentes structures et acteurs tunisiens pertinents ;
- Identifier les besoins techniques et accompagner les services de la Direction générale de l'informatique (DGI) du Ministère de la Justice dans l'adaptation ou le développement d'une base de données centralisée et mettre à jour cette dernière durant toute la durée du projet ;
- Accompagner les services pertinents ou développer, le cas échéant, un site web dédié à l'accès à l'information juridique et mettre à jour celui durant toute la durée du projet ;
- Elaborer, en collaboration avec les bénéficiaires, un outil efficace de coordination des structures et acteurs pertinents.

A. REGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats¹, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale à l'exception des groupements d'entreprises.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) à **l'adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet** : . Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : « Appel d'offres-Appui technique information-juridique_coordination et visibilité_questions »**

¹ Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

B. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Objet de la procédure d'achat ▶	Procédure de mise en concurrence
Projet ▶	Appui à l'information juridique des populations tunisiennes
Type de contrat ▶	Contrat cadre
Durée ▶	Jusqu'au 31/12/2021 Avec possibilité de prolongation jusqu'au 31/03/2022
Date limite pour la soumission des offres ▶	01/04/2020
Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶	DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int
Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶	DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int
Date prévisionnelle de mise en œuvre ▶	01/05/2020

C. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont décrits dans la **section A de l'acte d'engagement** (voir ci-joint).

D. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les livrables sont réalisés sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au prestataire retenu, par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n'a aucune obligation de passer commande).

À chaque bon de commande reçu, le prestataire retenu s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le renvoyer **signé** au Conseil dans les **5 (cinq) jours** ouvrables à compter de sa réception.

Si le prestataire retenu est **assujéti à la TVA**, il joindra également à chaque bon de commande signé un devis² (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- le nom et l'adresse du prestataire ;
- son numéro de TVA ;
- la liste complète des services ;
- le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu'une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d'un numéro de commande, de sa signature et d'un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

E. PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix unitaires, en remplissant le tableau de prix figurant dans la section A de l'acte d'engagement. Ces prix sont fermes et non révisables.

Les soumissionnaires proposant des prix supérieurs au seuil d'élimination figurant dans le tableau des prix seront **totalemment et automatiquement exclus** de la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section D ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix à la journée, tel que convenu dans le présent contrat.

² Ce devis devra être strictement conforme aux prix indiqués dans la section A de l'acte d'engagement, tel qu'enregistré par le Conseil de l'Europe. Si les prix ne correspondent pas à ceux indiqués dans l'acte d'engagement, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire.

Les soumissionnaires **assujettis à la TVA** fourniront également **un devis (facture pro forma)** rédigé sur papier à en-tête conformément aux exigences de la **section F du dossier de consultation** (voir ci-après).

F. ÉVALUATION

Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts

(en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
- qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts ;
- qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l'Union Européenne (disponible sur www.sanctionsmap.eu).

Critères d'éligibilité

- Pour une personne physique : Être titulaire d'un diplôme universitaire (bac+3 au minimum) en système d'information numérique ou équivalent ;
- Pour une personne morale : Être immatriculée en Tunisie et spécialisée dans le développement de la diffusion électronique de l'information ;
- Expérience pratique de 5 ans au minimum dans le domaine;
- Développement de 3 projets au minimum (base de données et/ou site web) ;
- Bonne maîtrise du Français et une excellente capacité de rédaction de rapports en cette langue (niveau C.2 du CECRL).

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

Critères d'adjudication

- **Critère 1 : Qualité de l'offre (50%)**, y compris :
 - Proposition d'un outils/mécanisme efficace de coordination des acteurs et structures dans leur transmission de données actualisées (coordonnée et activités) ;
 - Méthodologie proposée pour recenser les activités et coordonnées des différentes structures et acteurs tunisiens pertinents ;
 - Méthodologie proposée pour l'accompagnement dans l'adaptation ou le développement d'une base de données centralisée ;
 - Méthodologie proposée pour l'accompagnement ou le développement d'un site web ;
 - Périodicité de la mise à jour de la base donnée et du site web.
- **Critère 2 : Expérience du soumissionnaire (30%)**, y compris :
 - Nombres de projets du soumissionnaire dans les domaines couverts par le présent appel ;
 - Expérience professionnelle pertinente dans des projets internationaux et / ou dans des projets similaires au présent projet.
- **Critère 3 : Financier (20%)**

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

G. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

H. DOCUMENTS À FOURNIR

Les soumissionnaires sont invités à fournir :

- Un exemplaire de l'acte d'engagement³ rempli et signé (voir en pièce jointe)
- Pour les soumissionnaires assujettis à la TVA uniquement, un devis décrivant leur offre financière ;
- La liste des propriétaires et cadres supérieurs, pour les personnes morales uniquement ;
- Liens des sites web développés par le prestataire ;
- Document décrivant une **proposition d'outil de coordination** ;
- Document décrivant la **méthodologie proposée pour le recensement** des activités et coordonnées des différentes structures et acteurs tunisiens pertinents;
- Document décrivant la **méthodologie proposée pour l'accompagnement** dans l'adaptation d'une base de données centralisée, y compris une estimation du nombre de jours de travail;
- Document décrivant la **méthodologie proposée pour le développement/accompagnement d'un site web** dédié à l'accès à l'information juridique, y compris une estimation du nombre de jours de travail ;

Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l'offre sera exclue.

Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.

Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.

* * *

³ Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

- un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;
- pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;
- pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d'une pièce d'identité valable avec photographie (ex. passeport).